

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 294

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE 2 TER

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport prévoit une information complète et équilibrée des conséquences physiques et morales consécutives de l'avortement. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit un rapport d'évaluation du dispositif d'accès des femmes à l'interruption volontaire de grossesse. Il convient que ce rapport présente une information complète et équilibrée des conséquences physiques et morales consécutives de l'avortement